



## **RAPPORT POLITIQUE DE LA VILLE**

*COMMUNE DE SAINT-ANDRÉ*

**REGION REUNION**

*Année 2022*

## SOMMAIRE

<b>1.</b>	<b>Rappel du cadre légal</b>	<b>3</b>
<b>2.</b>	<b>Le Contrat de Ville de Saint-André</b>	<b>3</b>
	2.1 Présentation	
	2.2 Les orientations du Contrat de Ville définies en 2015	
	2.3 Les réajustements définis dans le cadre du protocole d'engagements réciproques et renforcés	
	2.4 La gouvernance du Contrat de Ville	
	2.5 Modalités de participation des habitants	
	2.6 Le plan d'action du CDV et bilan	
	2.7 Analyse transversale et perspectives	
<b>3.</b>	<b>Le Programme de Réussite Educative (PRE)</b>	<b>11</b>
	3.1 Présentation	
	3.2 Les objectifs	
	3.3 Analyse et bilan	
	3.4 Perspectives	
<b>4.</b>	<b>La prévention de la délinquance</b>	<b>12</b>
	4.1 Présentation	
	4.2 Les actions développées en 2021	
	4.3 Bilan et perspectives	
<b>5.</b>	<b>L'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties accordé aux bailleurs sociaux (ATFPB)</b>	<b>13</b>
<b>6.</b>	<b>Financements</b>	<b>14</b>
<b>7.</b>	<b>Conclusion</b>	<b>15</b>

## **1. Rappel du cadre légal**

Afin d'évaluer l'évolution du cadre de vie et de la situation des habitants sur les quartiers prioritaires, la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine prévoit la rédaction d'un rapport annuel

Le décret n°2015-1118 du 3 septembre 2015 « relatif au rapport sur la mise en œuvre de la Politique de la Ville » précise que le contenu de ce rapport annuel doit être soumis pour avis à l'assemblée délibérante de la commune.

Le présent document constitue le rapport annuel de l'année 2021.

Il a été élaboré en s'appuyant sur le bilan réalisé lors des rencontres thématiques et des comités techniques.

## **2. Le Contrat de Ville de Saint-André**

### **2.1 / Présentation**

Les contrats de ville de nouvelle génération ont succédé aux contrats urbains de cohésion sociale et constituent le cadre d'action d'une politique de la ville profondément renouvelée.

La Loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine fixe les principes de la politique de la ville dont les contrats de ville sont le cadre d'action pour la période 2015-2020.

Cette période a été rallongée jusqu'au 31 décembre 2022 par la Loi de finances de 2018 dans le cadre du Protocole d'engagements renforcés et réciproques.

L'article 6 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine définit ce nouveau cadre contractuel.

Le nouveau Contrat de Ville repose sur trois piliers :

- la cohésion sociale
- le cadre de vie et renouvellement urbain
- le développement économique et emploi,

Et sur trois thèmes transversaux :

- la jeunesse
- l'égalité homme/femme,
- la lutte contre les discriminations

En complément de ces piliers et thématiques a été rajoutée la Promotion des Valeurs de la République et de la Citoyenneté.

Il s'appuie sur un diagnostic partagé par l'ensemble des partenaires institutionnels et les habitants sur la situation des quartiers prioritaires au sein de la ville permettant de définir les priorités locales du contrat.

La circulaire du Premier ministre du 30 juillet 2014 relative à l'élaboration des contrats de ville de nouvelle génération et la circulaire du 15 octobre 2014 relative aux modalités opérationnelles d'élaboration des contrats de ville en rappellent les principes structurants :

- un contrat unique intégrant les dimensions sociale, urbaine et économique
- un contrat piloté à l'échelle intercommunale ou communale et mobilisant l'ensemble des partenaires concernés
- un contrat mobilisant prioritairement le droit commun de l'Etat et des collectivités territoriales
- un contrat s'inscrivant dans un processus de co-construction avec les habitants.

Le contrat de ville de Saint-André de la Réunion s'inscrit dans le cadre de la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

Sur proposition du Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET) et conformément au décret n° 2014-1751 du 30 décembre 2014, les quartiers réglementaires du contrat de ville de la commune **de Saint-André** ont fait l'objet d'un travail de péri-métrage.

Les périmètres retenus du contrat de ville de la commune **de Saint-André** sont les quatre quartiers ainsi dénommés :

- Cressonnière-Manguiers
- Centre-Ville
- Petit Bazar-Chemin du Centre-Fayard
- Cambuston centre

Il est convenu entre les différents partenaires signataires du contrat de ville que sont l'État, la Commune de Saint-André, la CIREST (Communauté Intercommunale Réunion de l'Est), la Région, le Département, l'Éducation Nationale, l'Agence Régionale de Santé (ARS), la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de La Réunion, la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), la SHLMR, la SIDR, la SEDRE, la SEMAC, le Pôle Emploi, la Mission Locale Est.

## **2.2 / Les orientations du Contrat de Ville définies en 2015**

Le projet de territoire est décliné dans le Contrat de Ville de Saint-André à travers les orientations stratégiques suivantes :

- Développement économique et emploi
  - Enrichissement de l'expérience et de la qualification professionnelles par un accès facilité à l'emploi et à la qualification des personnes éloignées du marché du travail
  - Accompagnement à la création d'activités et d'emplois
- Cohésion sociale / Valeurs de la République et citoyenneté
  - Augmentation de l'égalité des chances
  - Réduction et prévention de la délinquance, l'insécurité et le sentiment d'insécurité
  - Dynamisation d'un développement fraternel pour une meilleure intégration des nouvelles populations
  - Amélioration de l'image des quartiers, dé-stigmatisation

- Cadre de vie et renouvellement urbain
- Sensibilisation au Respect du bien public et au respect de l'individu
- Réussite du renouvellement urbain

### **2.3 / Les réajustements définis dans le cadre du protocole d'engagements réciproques et renforcés en 2019 sont les suivants :**

- Axe 1 : Renforcement des actions visant l'égalité des chances

Les thématiques :

Emploi, formation, lutte contre le décrochage, lutte contre l'illettrisme, accompagnement à la scolarité

- Axe 2 : Développement d'un accompagnement social et sanitaire de proximité

Les thématiques :

Accès à la culture, au numérique, aux activités physiques et sportives pour tous publics (enfants, jeunes, femmes, séniors), point d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement de proximité, promotion des actions santé dans les QPV, soutien aux actions pour une famille épanouie.

- Axe 3 : Amélioration du cadre de vie des habitants

Les thématiques :

Sécurité, sentiment d'insécurité, gestion urbaine de proximité

### **2.4 La gouvernance du Contrat de Ville**

 Modalités de gouvernance

- Un comité de pilotage
  - Définit les orientations stratégiques
  - valide le plan d'action et les bilans
- Des comités techniques et des groupes de travail thématiques
  - préparent les travaux du comité de pilotage
  - construisent et assurent le suivi de la programmation avec les acteurs du territoire

 Ingénierie

Une équipe de pilotage :

- 1 coordonnateur, responsable du service qui porte le dispositif
- 1 coordonnateur du CLSPD et responsable adjoint du service
- 1 référent TFPB
- 1 chef de projet par quartier prioritaire et une équipe projet composée d'agents de développement, d'animateurs et d'adulte relais

## Structuration de l'équipe en charge du pilotage du contrat

Les équipes projets sont territorialisées (1 par QPV) et chaque chef de projet est référent d'un pilier.

- Centre-ville : cadre de vie renouvellement urbain
- Cressonnière-Manguiers : développement économique et emploi
- Fayard/Chemin du centre/Petit Bazar : Valeurs de la République et citoyenneté
- Cambuston : cohésion sociale

## Outils de suivi

Les actions mises en œuvre font l'objet d'une concertation et d'une validation par les groupes thématiques, les conseils citoyens.

Le coordonnateur assure un suivi dans la mise en œuvre et dans la gestion financière.

Chaque thématique est accompagnée par un groupe de travail composé de partenaires signataires et de partenaires locaux. Les actions engagées font l'objet d'une évaluation par ce groupe de travail qui propose des réajustements si nécessaire.

Les productions sont soumises aux comités techniques et ensuite validées par le comité de pilotage.

## **2.5 / Modalités de participation des habitants**

### La mise en œuvre des conseils citoyens

Chaque QPV dispose d'un conseil citoyen créé de la même manière. Les membres ont été désignés par tirage au sort suite à l'appel à candidatures (affichage dans les mairies annexes, sur le site de la ville et informations aux associations et habitants par le chef de projet).

Pour les quartiers de Cambuston centre, Centre-Ville, Cressonnière-Manguiers, les arrêtés préfectoraux ont été signés le 12 juillet 2016, pour le secteur Fayard/Chemin du Centre/Petit Bazar signé en septembre 2016.

Les habitants ont toujours eu une place importante dans la Politique de la Ville mais souvent abordée sous l'angle de « l'habitant bénéficiaire » ou « acteur d'actions ».

L'objectif affiché est de donner au citoyen un rôle d'acteur au sein même des instances décisionnelles de la Politique de la Ville.

Concrètement les conseillers citoyens participent aux réunions de préparation de la programmation, proposent des actions à mettre en œuvre et sont invités aux comités techniques et de pilotage.

## Les conseils citoyens en 2022

La participation des conseils citoyens est plus avancée pour le secteur du Centre-Ville avec l'implication des habitants dans l'écriture du NPRU.

Sur les autres secteurs, l'implication des habitants reste à renforcer, malgré un budget fléché pour la réalisation d'actions.

Au cours de l'année 2022, il était prévu le renouvellement des conseillers, cependant elle est reportée en raison de la situation sanitaire

## **2.6 Le plan d'action du CDV et le bilan en 2022**

### Une approche intégrée

Le diagnostic qui a permis l'élaboration du contrat de ville a fait ressortir des problématiques importantes dans les QPV :

- Un fort taux de chômage : 43 % de la population active en moyenne dont 66 % chez les jeunes de – 25 ans
- Un faible niveau de qualification : 53 % des – 15 ans sans diplômes ni qualifications
- Une part importante de familles monoparentales
- Une mutation urbaine des QPV marquée par une forte croissance démographique

L'équipe opérationnelle du contrat de ville s'est appuyée sur le diagnostic et les orientations stratégiques réévaluées en 2019 dans le cadre du Protocole d'Engagements Réciproques et Renforcés pour définir la programmation 2022. Elle a été affinée et validée par les groupes thématiques suivants :

- Education
- Cohésion sociale
- Développement économique et emploi
- Cadre de vie et renouvellement urbain
- Prévention délinquance

## Les objectifs de la programmation de 2022

Il s'est articulé autour de ces objectifs et décliné en 2022 par les actions suivantes :

Pilier	Axe du protocole	Objectifs du CDV en 2022	Actions 2022
Développement économique et emploi		Valoriser les initiatives individuelles et collectives	SUR LA PARTIE ACCOMPAGNEMENT DU PUBLIC ELOIGNE DU MARCHE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION
		Enrichir l'expérience et la qualification professionnelle du public éloigné du marché de l'emploi et de la formation	Mise en place forum de l'emploi (insertion et formation) Mise en place de la Caravane de la jeunesse Découverte des métiers de l'animation
	Renforcement des actions visant l'égalité des chances		SUR LA LUTTE CONTRE LES FORMES D'EXCLUSION
	Développement d'un accompagnement social et sanitaire de proximité	Lutter contre toutes les formes d'exclusion	Les actions de cohésion sociale (sorties bus, randonnées, visites pédagogiques, activités diverses) (tous les QPV et tous âges confondus) L'accompagnement des dispositifs d'insertion sociale et professionnelle en direction des jeunes (Décrochage scolaire, TAOIR, TAPAJ, forums de l'emploi et de la formation, aide aux démarches administratives, CV, lettre de motivation) (463 personnes dont 80% de jeunes de 16 à 25 ans) Un soutien au dispositif « Ecole ouverte » dans les collèges (Bédier et Terrain Fayard / 90 collégiens) L'accompagnement des marchés équitables sur les différents QPV. L'utilisation de l'outil informatique par les habitants.

Piliers	AXE DU PROTOCOLE	Objectifs du CDV en 2022	Actions 2022
Cohésion sociale	Développement d'un accompagnement social et sanitaire de proximité	Accompagnement des actions de prévention santé	<p>Les actions engagées sur 2022 sont essentiellement autour de l'alimentation saine</p> <p>Participation à la FFLF (Fête des Fruits et Légumes Frais) en mode 2.0 (85 participants parents et enfants)</p> <p>Des ateliers sur la prévention du diabète et confection de menus (36 parents)</p> <p>la poursuite de la création de jardin dans les écoles (10 écoles portage Ville et CIREST)</p> <p>le soutien aux jardins en pied d'immeuble (Ilots A4, A6 Fayard)</p> <p>La poursuite de l'appel à projet de la DAAF, « la lutte contre la pauvreté », Jardin potager dans 14 écoles « pour bien planter et bien manger »</p> <p>Jardin partagé : 84 parcelles</p> <p>Autres actions réalisées</p> <p>La mise en place et l'animation du village « Octobre Rose »</p>
	Développement d'un accompagnement social et sanitaire de proximité	<p>Développement des actions culturelles</p> <p>Coordination des actions et dispositifs</p>	<p>Mise en place d'ateliers guitare dans les quartiers par l'Ecole de musique (18 enfants de 8 à 12 ans)</p> <p>Sensibilisation et formation à la création de film dont le produit a été présenté au Festival « Cours derrière » (65 participants en tant qu'acteurs, figurants ou apprentis techniciens)</p> <p>Participation des habitants au « 20 décembre »</p> <p>Mise en place d'ateliers autour de la Musique « Nouvelle scène »</p>
	Renforcement des actions visant l'égalité des chances	Accompagnement des initiatives individuelles et collectives	Colos Mobilité : co-construction d'un séjour à l'étranger 24 jeunes)

Piliers	AXE DU PROTOCOLE	Objectifs du CDV en 2022	Actions 2022
Valeurs de la République et citoyenneté	Développement d'un accompagnement social et sanitaire de proximité		<p>Une mobilisation impactée par la crise sanitaire</p> <p>Les actions réalisées :</p> <p>Opérations de nettoyage par les habitants et sensibilisation au tri sélectif (actions des Conseils citoyens, WCUP) (environ 500 habitants mobilisés)</p>
	Renforcement des actions visant l'égalité des chances	Renforcer le partenariat autour de l'éducation et du vivre ensemble	<p>Café des parents notamment autour de la problématique du « Harcèlement scolaire »</p> <p>Journée européenne du Patrimoine</p>
	Amélioration du cadre de vie des habitants		<p>Sensibilisation des parents aux abords des établissements scolaires</p> <p>Journée sécurité routière</p> <p>Journée internationale des OVVV</p> <p>Les conseils citoyens inscrits dans les conseils de quartier</p> <p>Une mobilisation des habitants autour des voisineries</p>

#### ✚ Le programme d'actions du Contrat de Ville 2022

FICHE ACTION	MONTANT (Etat /Commune)
Développer des activités socio-culturelles et sportives	43 000 €
Accompagnement du public éloigné du marché de l'emploi et de la formation	48 000 €
Coordination des actions et dispositifs	48 000 €
Valeurs de la République et Citoyenneté	53 000 €
Equipe opérationnelle	58 900 €
Participation à l'évaluation Régionale	1 100 €
<b>TOTAL</b>	<b>252 000 €</b>

#### ✚ Les difficultés rencontrées en 2022

En 2022, dans le cadre de la restructuration de la collectivité, le contrat de ville rencontre des difficultés au niveau du pilotage et de la coordination des actions :

- Remplacement du coordonnateur en mobilité vers des postes de direction,
- Un chef de projet à recruter sur le quartier Cressonnière
- Le remplacement de la cheffe de projet sur le secteur Centre-ville

L'année 2022 est toujours marquée par la crise sanitaire liée à la COVID. Une amélioration de la situation sanitaire au second semestre 2022 laisse entrevoir une reprise normale du fonctionnement du contrat de ville. Un travail de mobilisation du réseau associatif et partenarial est entrepris, avec un accent mis plus particulièrement sur la participation des habitants.

### **Les perspectives du Contrat de Ville pour 2023**

Pour l'année 2023, il s'agit de poursuivre le renforcement de la participation des conseils citoyens et de mettre en place un groupe de travail qui aura pour objectif de définir les axes du nouveau contrat de ville.

Les objectifs visés pour l'année 2023 seront les suivantes :

- Mettre en avant une thématique par QPV

Ainsi, l'emploi et la formation seront au centre des actions développées au sein du quartier de La Cressonnière-Manguiers.

Sur le quartier de Chemin du Centre / Fayard / Petit Bazar l'accent sera donné à la mixité sociale et l'éducation alors que le Centre-Ville verra sa population accompagnée au travers des actions de prévention à la sécurité/tranquillité puisqu'il est aujourd'hui le secteur le plus touché par les faits de délinquance. Le secteur de Cambuston bénéficiera d'un soutien au développement des activités sportives et culturelles.

- Consolider les structures relais de proximité
- Inscrire le Contrat de Ville dans une nouvelle organisation municipale
- Définir des critères partagés par l'évaluation des actions sur l'évolution des quartiers
- Ecrire le nouveau contrat de ville en tenant compte de l'évolution et des besoins des quartiers.

## **3. Le Programme de Réussite Educative (PRE)**

### **3.1 Présentation**

Le Programme de Réussite Éducative est un dispositif qui relève de la Politique de la Ville. Le PRE vise à créer les conditions de la réussite des enfants. Il est consacré aux enfants de 2 à 16 ans qui sont fragilisés dans leur parcours individualisé et qui ont besoin d'être accompagnés en prenant en compte la globalité de leur environnement. Pour cela, il s'appuie sur les qualités, les compétences, les capacités des enfants, des parents et des professionnels.

Un des principes fondateurs du PRE est de donner une place centrale au parent dans la mise en place du parcours pour son enfant.

Les objectifs principaux sont de favoriser la réussite de l'enfant et mobiliser/impliquer les parents dans le parcours éducatif.

Les établissements concernés par le dispositif sont : Collège Terrain Fayard, les écoles ZAC Fayard, Suzie Bomel, Dr Martin, Petit Bazar et Tourterelles.

### 3.2 Les objectifs

Les objectifs définis pour l'année 2022 ont été les suivants :

- Poursuivre les actions mises en place : soutien à la parentalité, cellule d'écoute, accompagnement à la scolarité, accès à la culture, aux loisirs et aux sports
- Poursuivre les actions collectives parent/enfant : atelier nutrition, activités manuelles...
- Favoriser l'accès à la culture, aux loisirs et aux sports
- Consolider le partenariat avec les associations de quartier et les institutions
- Elargir le partenariat pour le fonctionnement l'Equipe Pluridisciplinaire de Soutien (EPS)
- Renforcer l'équipe opérationnelle du PRE : Recrutement d'un second référent de parcours (février 2022).

### 3.3 Analyse et bilan

#### Analyse

L'enjeu pour l'année 2022 a été l'ouverture du dispositif PRE sur le QPV grâce au renforcement de l'équipe. En effet, le PRE accueille son second référent de parcours au mois de Février 2022.

Ce recrutement permet peu à peu de répondre aux nombreuses demandes des établissements scolaires. L'année 2022 s'inscrit dans une poursuite des suivis des jeunes et ou des parents en présentiel organisés principalement au local du PRE dans le respect strict des gestes barrières.

Une amélioration de la situation sanitaire au second semestre 2022 laisse entrevoir une reprise normale du fonctionnement PRE.

La mise en place de nouveaux outils de suivi et d'accompagnement a permis une meilleure lisibilité des problématiques et des progrès de l'ensemble des enfants orientés.

Le local, au cœur de Fayard, investi au mois de Novembre 2018, a permis une meilleure visibilité du dispositif PRE auprès des familles et des partenaires. Le dispositif PRE est désormais connu des habitants du quartier.

#### Bilan

- 61 orientations en 2021
- 90 bénéficiaires pris en charge en 2022 (69 garçons et 21 filles)

Le public de l'ERE est, pour l'année 2022, un public majoritairement composé de familles d'origine mahoraise.

Nous sommes face à des familles en situation de précarité ; des familles monoparentales où le père est peu présent dans l'éducation de leurs enfants. Des enfants présentant des difficultés d'apprentissage, des enfants respectant difficilement le cadre éducatif.

L'équipe en 2022 est composée d'une coordinatrice et de deux référents de parcours.

### **3.4 Perspectives**

- Poursuivre les actions mises en place : soutien à la parentalité, cellule d'écoute, accompagnement à la scolarité, accès à la culture, aux loisirs et aux sports
- Poursuivre la mise en place d'actions collectives parent/enfant : atelier nutrition, activités manuelles...
- Continuer à favoriser l'accès à la culture, aux loisirs et aux sports par la mise en place des actions et des ateliers
- Favoriser l'ouverture des bénéficiaires sur le monde culturel et scientifique
- Proposer des ateliers favorisant la stimulation des plus jeunes
- Proposer des alternatives au public « petits lecteurs » (stage de remise à niveau en lecture-écriture pendant les vacances scolaires,...)
- Consolider le partenariat avec les associations de quartier et le centre social (mise en place d'ateliers en commun autour de la culture de l'Océan Indien)
- Initier le partenariat auprès des acteurs intervenant auprès des ressortissants étrangers (CIMADE, OFII)

## **4. La prévention de la délinquance**

### **4.1 Présentation**

Le CLSPD (conseil local de sécurité et de la prévention de la délinquance) est rattaché au service qui en est en charge de la Politique de la Ville et piloté par un coordonnateur.

Les actions de la prévention de la délinquance s'appuient sur :

- Stratégie territoriale de prévention de la délinquance

Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) :

- Les groupes de travail à vocation thématique

### **4.2 Les actions développées en 2022**

- Le dispositif Opérations Ville Vie Vacances (269 jeunes pris en charge sur le territoire)
- Le dispositif adulte-relais : 22 postes sur le territoire
- Les actions de sécurité routière
- Les Conventions : TIG – Annexe radicalisation – convention de coordination Police Nationale – Police Municipale
- La Gestion urbaine de proximité
- Actions de prévention, vidéo protection, équipements Police Municipale,
- Le lancement de l'évaluation de la stratégie communale de la prévention de la délinquance

### 4.3 Bilan et perspectives

La stratégie jeunesse est un axe primordial de la stratégie territoriale de prévention de la délinquance et a une visée éducative et préventive.

En 2022, 1 500 jeunes ont été concernés par les actions mises en œuvre.

L'évaluation de la stratégie communale de la Prévention de la Délinquance 2015-2020 a été présentée au premier semestre 2022 et la nouvelle mouture pour la période 2022-2026 au second semestre.

### 5. L'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties accordé aux bailleurs sociaux (ATFPB)

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine de février 2014 et la loi de finances 2015 et de 2018 ont confirmé le maintien de l'abattement de 30% sur la base d'imposition à la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) dont bénéficient les bailleurs sociaux pour les logements situés en quartier prioritaire de la politique de la ville, en contrepartie de la mise en œuvre d'actions contribuant à améliorer la qualité de services aux locataires.

Ces actions sont majoritairement portées par des associations issues des quartiers prioritaires. Le dispositif a favorisé le renforcement du partenariat avec la ville et les acteurs associatif, 20 associations ont bénéficié de fonds pour la mise en œuvre de la programmation.

En concertation avec les bailleurs et les locataires, les objectifs pour 2022 sont déclinés ainsi :

- Renforcement de la présence du personnel de proximité
- Formation et soutien du personnel de proximité
- Gestion des déchets et encombrants
- Tranquillité résidentielle
- Concertation et sensibilisation des locataires (*poursuivre la structuration des lieux de proximité connectée appelés Voisinerie*)
- Animation, lien social et vivre ensemble
- Mise en œuvre de travaux d'amélioration de la qualité de service

Les bailleurs sociaux concernés à Saint-André sont les suivants :

- la SHLMR, la SIDR, la SEMAC et la SODIAC

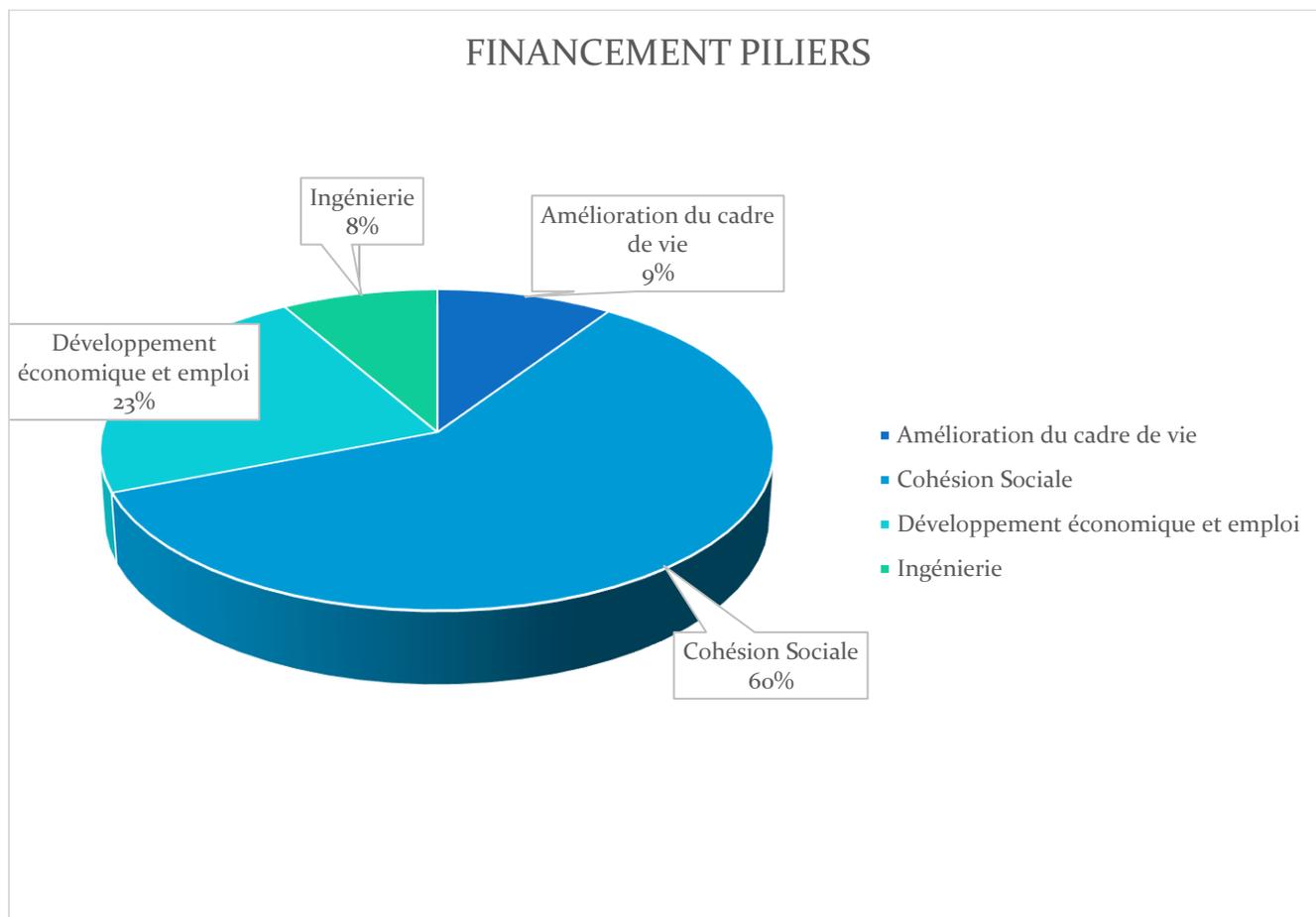
## Répartition l'ATFPB en 2022:

BAILLEUR	2022	REPORT	2023	2023+ REPORT	Remarque
SHLMR	173 384,48 €	16 362,18 €	160 206,84 €	176 569,02 €	
SODIAC	6 235,00 €	- €	6 400,00 €	6 400,00 €	
SEMAC	32 240,00 €	10 330,00 €	16 270,00 €	26 600,00 €	
SIDR	79 947,00 €	27 447,00 €	74 752,00 €	74 752,00 €	27 447,00 € reprise de la déprogrammation - report sur la programmation 2022, axe 1 et 6
<b>TOTAL</b>	<b>291 806,48 €</b>	<b>54 139,18 €</b>	<b>257 628,84 €</b>	<b>284 321,02 €</b>	

## 6. Financement (hors NPRU)

### Maquette financière des crédits spécifiques par piliers

PILIER	MONTANT
Amélioration du cadre de vie	67 733
Cohésion Sociale	430 253
Développement économique et emploi	163 450
Ingénierie	60 000
<b>Total général</b>	<b>721 436</b>



## **7. Conclusion**

La Ville poursuit la mise en œuvre des dispositifs de la Politique de la Ville (le Contrat de Ville, les conventions avec les bailleurs sur l'abattement de la Taxe Foncière sur les propriétés Bâties, La Prévention de la Délinquance, le Programme de Réussite Educative) en tenant compte du projet politique de la nouvelle mandature municipale articulé autour de quatre piliers :

- Saint André une ville verte et durable
- Saint André une ville solidaire
- Saint André une ville économique et attractive
- Saint André une gouvernance, dédiée, de proximité

Pour 2022, il s'agit :

- d'inscrire les dispositifs de la Politique de la Ville dans le projet de mandature et dans une nouvelle organisation municipale.
- de renforcer le partenariat
- de participer à la mise en cohérence des objectifs et des actions chacun pour une mutualisation des moyens et la définition de critères d'évaluation partagés
- de procéder à l'évaluation du contrat de ville au niveau communale et départementale.